



Mariage frauduleux - abus de faiblesse

Par **oui2404**, le **01/04/2019** à **17:24**

Bonjour,

Une femme algérienne s'est mariée avec mon père franco algérien alors qu'il était proche des 80 ans et avait un cancer(elle en a 25 ans de moins). Pour cela elle a attaqué mon père au tribunal en algérie et comme le concubinage est interdit elle a obtenu le mariage à une date antérieure. Résidant en Algérie depuis plusieurs années, il est venu se faire soigner en France et elle l'a accompagné. Elle a eu des papiers provisoires qui lui ont permis de rester. A sa mort, elle n'est pas allée à son enterrement en Algérie mais est allée voir un notaire pendant que nous les enfants étions avec mon père.

Elle a rencontré mon père dans l'avion alors qu'elle était expulsée de France (nous ne connaissons pas la raison de son expulsion) et lorsqu'elle a essayé pour la première fois de revenir en France, son dit "ex mari" a refusé son visa ce qui nous amène à penser qu'elle n'était pas divorcée (nous n'en avons pas les preuves, cela nous a été rapporté par notre père et la cousine de ma mère). Elle a également fait venir un banquier à domicile 5 jours avant la mort de mon père et fait retiré 8000 euros sur ses comptes. Elle a même obtenu une procuration sur ces comptes quelques jours avant son décès et de l'argent a bien disparu des comptes bancaires de mon père.

Elle va par ailleurs avoir 1/4 de l'héritage et les 75% restants seront partagés entre les 8 enfants.

Ce dossier est si complexe que nous les enfants sommes perdus et ne savons pas par quel bout commencer. Que pouvons nous faire pour éviter le pire, sur quel élément devons nous attaquer

Merci!!!!!! pour vos conseils